

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 6/11/2023

Etaients présents tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Monsieur PERON ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, de Mme FIOLET et de Messieurs VIDAL, DUTERTE, MARCQ, absents excusés.

Présidence de M. SARPAUX Marc, Maire

1°) M. le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Vincent BASTIEN, Directeur de l'Opération Grand Site de France, venu présenter le dossier de candidature au renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps, Blanc-Nez, Gris-Nez.

2°) Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve dans son intégralité le dossier de candidature et autorise Monsieur le Maire, ou sa suppléante Mme Aurélie LEFEBVRE, à représenter la Commune à la gouvernance proposée pour mener à bien le plan d'actions Grand Site de France Les Deux Caps attendant au dossier.

3°) Prend connaissance de l'état d'avancement du projet d'aire d'accueil de camping-cars et d'un premier plan d'aménagement de 49 emplacements.

M. le Maire souligne qu'un rapport du bureau d'études Verdi montre la présence de 2 bandes de zone humide qui devront être compensées si la Commune augmente la capacité actuelle du camping.

4°) Accepte le renouvellement du contrat informatique avec la Société Berger Levrault pour une durée de trois ans.

5°) Le Conseil examine la liste des catégories d'opérations de travaux qui sont éligibles à la D.E.T.R 2024.

6°) M. le Maire fait savoir que dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, il y a lieu de préciser si des emplacements réservés sont à maintenir ou à créer.

7°) Sont évoquées :

- La demande de reconnaissance de catastrophe naturelle au titre des inondations de fin octobre,
- La nécessité d'avoir l'avis de la communauté de communes sur l'inscription de la Commune sur la liste nationale des communes soumises à l'érosion du littoral.
- La cérémonie du 11 novembre

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Marc SARPAUX